Conseil syndical du 1er féurier 2017
Compte rendu

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Briançonnais le 1er février 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Alain FARDELLA	*Absent*	Thierry BOUCHIE	*Absent*
Pierre LEROY	Présent	Typhaine BERTHET BOUTARIC	*Absente*
Sébastien FINE	Présent	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Catherine VALDENAIRE	*Absent*	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	*Absent*	Valérie GARCIN	*Absente*
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	Absent Pouvoir à Bernard LETERRIER	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	*Absent*
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	*Absent*

Etaient également présents, Monsieur Jacques DEMOULIN Président du Conseil de Développement territorial du Pays du Briançonnais-Ecrins-Guillestrois-Queyras, Madame Anne-Marie FORGEOUX maire du Monêtier-les-Bains et conseillère Régionale, Madame Daphné KHALIFA, directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et Mlle Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras .

Le Président remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents
Le Président informe l'assemblée des pouvoirs qui ont été donnés et constate le quorum.
Le Président présente l'ordre du jour.

17h05, la séance est ouverte.

Validation du Procès verbal de la séance du 14 décembre 2016

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le Procès verbal de la séance du 14 décembre 2016 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.
Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil syndical du 14 décembre 2016.

Décisions du bureau

Le Président informe le conseil syndical des décisions qui ont été prises le 11 janvier 2017 par le bureau, dans le cadre de sa délégation. Les décisions du bureau sont lues par le Président.
Aucune remarque n'étant faite, le Président remercie l'assemblée.

Budget & finances

Délibération N° 2017.001 : Indemnités du trésorier

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires, d'accorder, pour l'année 2017, l'indemnité de conseil au taux de 100 % du barème en vigueur, et décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Didier FLEURET.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Programmes & Projets

Délibération N° 2017.002 : ENERGIE : Convention de prêt matériel

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, approuve le prêt gratuit du matériel de mesure et de suivi énergétique dont le PETR est propriétaire soit :

- 3 caméras thermiques infra-rouge type FLIR E6
- 10 appareils de mesure de la température et l'hygrométrie, type HOBO MX1101
- 1 appareil de mesure du taux de CO2, type HOBO MX1102
- 2 thermomètres laser, type FLUKE 62 max
- 1 anémomètre, type FLE MA5
- 1 contrôleur de la teneur d'humidité, type FLE MT10
- 10 wattmètres domestique, type LOGGER 4000

Approuve la mise en place d'une convention de prêt, des matériels de mesure et suivi énergétique et autorise le Président à signer cette convention.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2017.003 : ESPRIT SAISON : Modalité de fonctionnement et désignation de l'élu référent

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de valider la charte d'adhésion à Esprit Saison, le protocole régissant le rôle et le fonctionnement du PETR pour Esprit Saison, de nommer comme élu référent pour Esprit Saison : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS et autorise cet élu à signer tout accord d'adhésion via la charte d'un nouveau territoire à Esprit Saison et à valider toute modification à apporter à la charte et au protocole.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2017.004 : Projet Plur'Alps

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, décide de rédiger une lettre d'intention à l'attention d'André Salvetti, Maire de Bourg d' Oisans, représentant des membres français d'Alliance dans les Alpes, afin de notifier l'intérêt du PETR pour le projet Plur'Alps.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 18H15.